

COMMUNE DE RUMERSHEIM-LE-HAUT

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
RUMERSHEIM-LE-HAUT**

du 25 juin 2019

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, Thierry SCHELCHER.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 20 h 00.

PRESENTS : M. MEYER Luc, Mme GANTNER Christine, Mme MEYER Sylvie, Mme WALTER Laetitia, Mme DE SOUSA Sandra, Mme MEDUA Julie, Mme COUTO LIMA Pastora, M. FIMBEL Patrice, M. THUET Mathias, M. BODINET Martial, Mme GERSTER Christelle, M. BITZBERGER David

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mars 2019
2. Sapeurs-pompiers
 - a. VTU
 - b. Porte dépôt
3. Audit gestion des bâtiments communaux
4. Cimetière
5. Ecoles et périscolaire
6. Chemin rural
7. Rapport annuel eau potable année 2018
8. Cession terrain
9. Décisions du maire dans le cadre des délégations
10. Communauté de Communes
11. Divers
12. Informations

Monsieur le Maire revient sur la Journée Citoyenne, qui fut une belle réussite. La vidéo est en cours de montage. Belle participation (entre 150 et 160 personnes). Présence de l'entreprise Waldi qui a offert les t-shirts. Remerciements aux conseillers et particulièrement à Christine GANTNER et Luc MEYER. Bilan financier à venir.

1. Approbation du procès verbal de la séance du 26 mars 2019

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 26 mars 2019.

2. Sapeurs-pompiers

a. VTU

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats de la consultation pour l'achat d'un VTU :

- véhicule FORD RANGER (UGAP) : 45 675,88 € TTC, et remorque nue EQUIVANS et divers aménagements : 8 513,27 € TTC. Total : 54 189,15 € TTC
- véhicule ISUZU DMAX (TRANS-SERVICES) : 48 336,76 € TTC, et remorque BEHM toute équipée : 28 452,00 € TTC. Total : 76 788,76 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'acheter le véhicule Ford Ranger et la remorque EQUIVANS et ses aménagements, pour un total de 54 189,15 € TTC.

L'ancien véhicule sera vendu.

b. Porte dépôt

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée deux offres de prix pour l'installation d'une porte aluminium avec ouvrant pour l'ancien garage du dépôt incendie : Vitale : 4 972,52 € TTC, Alsaferm : 5 112,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de négocier le prix avec la société Alsaferm, si alignement du prix avec l'offre moins-disante, l'offre d'Alsaferm sera retenue.

L'ancienne porte sectionnelle sera mise en vente.

3. Audit gestion des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion de travail des conseillers a eu lieu, ainsi qu'une réunion avec la commission communale, l'ALSC et les responsables de section.

Il rappelle que la Commune ne peut pas louer des bâtiments via une association, et se faire rembourser les frais d'énergie. Sur la base d'un tableau de chiffrage, il précise que la Commune prend en charge 50% des frais. Il a été établi un coût horaire d'utilisation des salles.

D'ici la prochaine rentrée scolaire, des conventions et règlements devront être mis en place.

Il faudra revoir le coût de location des salles.

Il présente l'offre du cabinet d'audit Stratégies et Gestions Publiques : marché à bons de commande : enveloppe de 8 300 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette offre et demande à négocier le prix à la journée de 1 000 € HT.

4. Cimetière

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le cimetière a été désherbé manuellement par les services techniques.

Concernant les tombes abandonnées, il informe qu'une procédure de reprise sera lancée. En attendant des plantes basses type trèfle blanc seront plantées.

L'entreprise Artcane a été chargée de réaménager la placette devant le colombarium : suppression de l'érable, remblai en tout-venant et pose de dalles : 2 036,72 € TTC, plantation d'un érable rouge : 539 € TTC. Les dalles ont été offertes par l'entreprise Artcane et posées lors de la Journée Citoyenne.

Il reste un banc à installer.

Il informe que Daniel MOUTOUSSAMY continue à gérer les concessions cimetière à titre bénévole depuis le 1^{er} juin 2017, cela sera officialisé par un courrier.

5. Ecoles et périscolaire

Ecoles :

Concernant la canicule en cours, Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la directrice de l'école élémentaire a indiqué qu'il fait 28° dans les salles de classe et 30° dans le hall. Il décide que les écoles seront maintenues ouvertes fin de semaine. Les parents pourront individuellement s'ils le souhaitent ne pas emmener leur enfant à l'école durant ces jours de canicule.

Mme MEYER Sylvie présente la demande de la directrice de l'école maternelle : achat d'un bac à livres (126 €) et de roues (249 €). Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour ces achats.

Elle informe que l'Education Nationale offre aux élèves de CM2 un recueil des Fables de la Fontaine.

Pour le transport des élèves du CM1/CM2 au golf du Rhin, le financement se fait à un tiers, la Commune, un tiers les parents, un tiers l'école (6 déplacements x 102 €).

La kermesse des écoles aura lieu vendredi 28 juin 2019 à la salle des sports.

Périscolaire :

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré, accompagné de Mme MEYER Sylvie, la directrice du périscolaire et la maîtresse de maison. Tout se passe bien.

Il cherche à contacter M. MENENDEZ, directeur des Foyers Clubs d'Alsace, pour discuter de la prolongation de la convention en cours qui arrive à échéance fin août 2019.

6. Chemin rural

Monsieur le Maire rappelle la décision de principe de procéder à la réfection de chemins ruraux en 2019. Il fait part de l'offre de Colas pour la réfection d'un chemin rural appartenant à la Commune, montant : 18 530,46 € TTC. Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces travaux. Ces derniers seront réalisés fin septembre 2019.

7. Rapport annuel eau potable année 2018

Après en avoir pris connaissance et après délibération, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2018 du service eau.

8. Cession terrain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à l'occasion de travaux de réparation d'une conduite assainissement, il a été constaté qu'une partie de terrain privé, faisant partie de l'assiette de la voirie rue du 9 Février, n'a pas été transférée à la Commune à l'époque des travaux de voirie de la dite rue. Cette partie de terrain appartient à M. Vincent BECHTOLD et Mme Sophie BRETZ. Ces derniers souhaitent la céder à la Commune aux fins de régularisation. Un arpentage a été réalisé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle n° 147/1 section 1 d'une surface de 36 m²,
- de confier à Maîtres Coustau et Boissumeau, notaires à Ensisheim, la rédaction de l'acte de vente,
- que les frais de notaire seront pris en charge par la Commune de Rumersheim-le-Haut,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents à intervenir.

9. Décisions du Maire dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 6 mai 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Déclaration d'intention d'aliéner : renonciation au droit de préemption sur l'immeuble sis section 2 n° 145/5, section 2 n° 165/52, section 4 n° 101/16, section 3 n° 140/17, section 4 n° 65/33, section 46 n° 41, section 46 n° 322/12, sur les immeubles sis section 46 n° 40 +41 et 42, section 1 n° 115/23 et 117/24, section 46 n° 124 et 205, section 1 n° 95/53 et 96/57
- Mise en place de marquise au niveau de l'entrée de la mairie et de l'ancienne mairie pour un montant total de 4 320 € TTC (Miroiterie Vitrierie de la Plaine)

10. Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des points suivants :

- PLUI : toujours en cours.
- Extension gravière : déclaration de projet toujours en cours pour une modification du POS et intégration au PLUI. Une enquête publique a eu lieu. Des questions ont été posées, Monsieur le Maire y répondra par l'intermédiaire d'un mémoire.
- Rapport d'activités CCPRB : consultable sur leur site internet

- Parc Maïkan : la CCPRB a engagé PROTOURISME pour une mission d'assistant à maître d'ouvrage, conseil en gouvernance et élaboration d'un plan d'affaire. Un budget a été attribué pour l'aménagement des berges de la gravière. M. MEYER Luc intervient en disant qu'il appartient au graviériste d'aménager les berges en fin d'exploitation, tel que prévu dans le plan d'aménagement.

CLECT :

Monsieur le Maire présente les montants qui viennent impacter le montant des attributions de compensation :

- eaux pluviales : - 15 245 €
- banque de matériel : - 334 €
- périscolaire : + 23 359 €

Des questions sont posées au sujet du calcul relatif aux eaux pluviales :

- détail du calcul du montant
- le montant est-il fixe ou recalculé tous les ans quelle que soit l'importance des travaux réalisés ?
- la fréquence d'entretien des ouvrages est-elle liée au montant ?

Monsieur le Maire prendra les renseignements. Le point est reporté.

24. Divers

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que deux consultations sont en cours :

- city stade : ouverture des plis le 1^{er} juillet 2019 à 16 h 00
- choix d'un maître d'œuvre aménagement rue du Rhin : date limite dépôt des offres le 28 juin 2019 à 12 h 00.

INFORMATIONS

- ◆ La Commune dispose de deux véhicules : le Maxity et le Berlingo électrique. Seul le Maxity sera prêté aux associations, pour le transport de gros volumes. Le Berlingo ne sera plus prêté pour pose des affiches ou autres.
- ◆ Toiture et infiltrations salle des sports : rdv avec un expert le 26 juin 2019 à 11h 00.
- ◆ La Fédération Française de Football a versé la subvention de 3 400 € pour les travaux d'arrosage automatique du terrain de football.
- ◆ Rdv à venir avec la société Vialis pour discuter du programme 2019 rénovation éclairage public.
- ◆ Prochain flash infos : article sur la tonte partielle de plates-bandes engazonnées près de la salle des sports.
- ◆ Bordures de trottoirs Route Nationale : désherbées par les services techniques de la Commune.
- ◆ L'Association de Football a été sollicitée par Biesheim pour le prêt de notre terrain de football pour leurs jeunes.

- ◆ Belle réussite de la Fête de la Musique organisée par les sapeurs-pompiers de Rumersheim-le-Haut et la Musique Concordia le 20 juin 2019.

TOUR DE TABLE

❖ **M. BODINET Martial :**

- Sortie à organiser, au sujet du point à faire sur les intentions de poursuivre ou non le mandat.

❖ **M. MEYER Luc :**

- Rencontre de football entre élus français et allemands le 28 juin 2019 à Bantzenheim.

❖ **Mme WALTER Laetitia :**

- Conseil Municipal des Enfants :
 - rencontre le 17 mai 2019 avec les seniors du club rencontre : jeux en groupe et goûter, partage de témoignages sur la vie passée.
 - sortie organisée par la CCPRB à Biesheim (barque) et à Neuf-Brisach (musée street art).
- A remplacé Mme MEYER Sylvie à la réunion du conseil d'école maternelle du 24 juin 2019 : effectifs prochaine rentrée : 11 petits, 7 moyens, 11 grands, soit 29 élèves. Rentrée le 2 septembre 2019.
- Problème de chiens non tenus en laisse dans le village. Monsieur le Maire pense qu'un arrêté devra être pris pour pouvoir verbaliser les contrevenants.
- Problème de stationnement qui gêne la visibilité à certains croisements.

La séance a été levée à 22 h 25.

Pour extrait conforme
Rumersheim-le-Haut, le 1^{er} juillet 2019

Le Maire



T. SCHELCHER

